

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2012**

CP 12/12-12

*L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**REPARATION ET ENTRETIEN MECANIQUE AVEC FOURNITURE  
DE PIECES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, des consultations ont été lancées auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de réparation et entretien mécanique avec fourniture de pièces d'origine constructeur.

Les caractéristiques principales des consultations sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

- Marché composé de 10 lots :

Lot 1 : RENAULT VL VU

Lot 2 : RENAULT TRUCKS

Lot 3 : IVECO

Lot 4 : SMA

Lot 5 : ROUSSEAU

Lot 6 : MASSEY FERGUSSON

Lot 7 : JOHN DEERE

Lot 8 : CLAAS RENAULT SECTEUR LAUZERTE

Lot 9 : CLAAS RENAULT SECTEUR SAINT ANTONIN

Lot 10 : CLAAS RENAULT SECTEUR MONTAUBAN

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2012, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu aux consultations dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- prix de la prestation 50 %
- prix des pièces 30 %
- garantie de la prestation et pièces 10 %
- délais et mode d'intervention 10 %

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
  - . les marchés de réparation et entretien mécanique avec fourniture de pièces d'origine constructeur avec les fournisseurs suivants :

Lot 1 : RENAULT VL VU : Société TGA (82)

Lot 2 : RENAULT TRUCKS : Société Faurie Midi-Pyrénées (82)

Lot 3 : IVECO : Société LETT (82)

Lot 4 : SMA : Société Lagarrigue (12)

Lot 5 : ROUSSEAU : Société Lagarrigue (12)

Lot 6 : MASSEY FERGUSON : Société AGRI Quercy Lomagne (82)

Lot 7 : JOHN DEERE : Société CAT (82)

Lot 8 : CLAAS RENAULT Secteur LAUZERTE : Société Lagarrigue (46)

Lot 9 : CLAAS RENAULT Secteur Saint-Antonin : Société Lagarrigue (12)

Lot 10 : CLAAS RENAULT Secteur Montauban : Société Lagarrigue (12)

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,